Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260220-DE_2026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 17

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Date convocation : 13 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 février 2026

2026-11

SÉANCE DU 20 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le vingt février à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de M. CITERIN Guy, Maire.

13 présents : CITERIN Guy, DUIGOU Anne-Marie, COUTELLER Noël, RIOU-CANEVET Nicole, CUMUNEL Hoel, LEITZ Jean Jacques, MELL Jeannine, LORANS Jean-Yves, QUERE Sylvie, BAIL Françoise, GUIFFES Laurent, LE CLECH François, TRANCHAT Camille.

4 Absents : LE MOAL Sylvie (procuration à Nicole RIOU-CANEVET), CADOUDAL Katell, BRIAND Jean-Luc, BUZIT Amélie (procuration à LORANS Jean-Yves ;

Mme DUIGOU Anne-Marie est désignée Secrétaire de séance.

Renouvellement du matériel agricole communal – Conclusion d'un contrat de Location Longue Durée (LLD) pour un tracteur Kubota M6-132 et cession du tracteur Kubota M95GX-IV en apport

Rapporteur Guy CITERIN

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité de renouveler le parc matériel agricole de la collectivité afin de garantir la continuité et l'efficacité des services publics ;

Vu l'offre de la société SAS AXXEL Agri relative à un contrat de Location Longue Durée (LLD) pour un tracteur KUBOTA M6-132 ;

Considérant la nécessité de renouveler le parc matériel agricole de la collectivité afin de garantir la continuité, la qualité et l'efficacité du service public ;

Considérant l'opportunité de céder le tracteur communal actuel Kubota M95GX-IV dans le

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260220-DE_2026_11-DE

cadre d'un apport initial pour la conclusion d'un contrat de Location Longue Durée (LLD) ;

Considérant l'offre présentée par la société SAS AXXEL Agri pour la mise à disposition d'un tracteur Kubota M6-132 dans les conditions détaillées ci-après ;

Caractéristiques du matériel proposé

Tracteur Kubota M6-132 comprenant notamment :

- Cabine suspendue
- Pont avant suspendu
- Puissance 132 ch + surpuissance 20 ch
- Boîte Powershift 24 AV / 24 AR
- Prise de force multiple
- Relevage arrière 7 000 kg
- Climatisation
- Éclairage LED
- Siège pneumatique
- Radio Bluetooth
- Roues MICHELIN
- Chargeur Kubota LK
- Équipements hydrauliques et de sécurité divers
- Vitre latérale polycarbonate
- Clapets anti-retours

Conditions de la Location Longue Durée

- Durée : 3 ans
- Utilisation : 600 heures par an
- Entretien : inclus (valorisé à 150 € HT / mois)
- Apport initial : 30 000 € HT (reprise du tracteur Kubota MGX)
- Loyers : 36 mensualités de 936 € HT
- Garantie constructeur : 5 ans

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver la cession du tracteur communal Kubota M95GX-IV à la société SAS AXXEL Agri en tant qu'apport initial dans le cadre du contrat de Location Longue Durée.

Article 2 : D'autoriser la conclusion d'un contrat de Location Longue Durée avec la société SAS AXXEL Agri pour la mise à disposition d'un tracteur Kubota M6-132, conformément aux conditions suivantes :

- Durée de 3 ans,
- 600 heures d'utilisation par an,
- Entretien inclus,
- 36 loyers mensuels de 936 € HT,
- Apport initial de 30 000 € HT.
-

Article 3 : De mandater Monsieur le Maire pour signer le contrat de Location Longue Durée ainsi que tout document afférent, et pour accomplir l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 : De prendre acte que les crédits nécessaires au règlement des loyers seront inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260220-DE_2026_11-DE

Résultat du vote :

Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 14

La secrétaire de séance,

Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,

Guy CITERIN.

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché à la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260220-DE_2026_11-DE